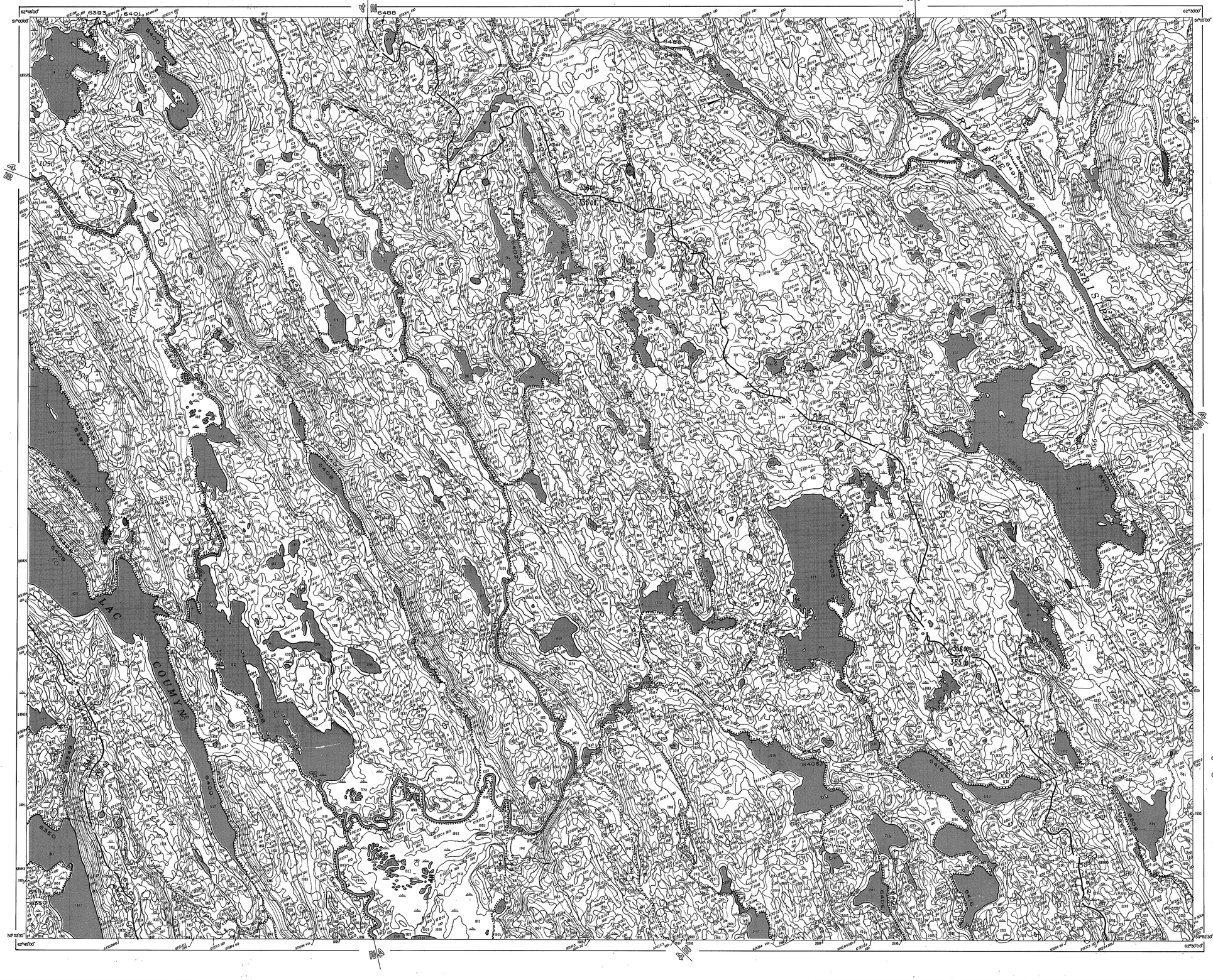

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte est établie d'après les cartes du Système national de référence cartographique numéros (© 1979, 12-L-15) avec l'autorisation d'Énergie, Mines et Ressources Canada.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — (emprise) L.T.E.
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — ,bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— — de division de recensement
— — de municipalité
— — de canton, de seigneurie
— — de porcelle
Ligne de rang, de lots

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux	R
— — à sapin et/ou épinette blanche	R (E)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	R (EE)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	R (P)
— — à pin rouge	R (PR)
— — à pin blanc	R (PB)
— — à thuya (cèdre)	R (C)
— — à peuplier	R (PE)
— — à mélèze (pépinière)	R (L)
Pessière	S
— — (épinette noire et/ou épinette rouge occupant plus de 75% de la portée résineuse)	S (E)
— — à thuya (cèdre)	S (C)
— — à peuplier	S (PE)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	S (PR)
— — à pin rouge	S (PR)
— — à pin blanc	S (PB)
— — à pin gris	S (PG)
— — à épinette noire et/ou épinette	S (EE)
— — (plantation d'épinette blanche)	S (EB)
— — (plantation d'épinette de Norvège)	S (EN)
— — (plantation d'épinette noire)	S (EE)
— — (plantation d'épinette rouge)	S (ER)
Sapinière	S
— — à sapin et/ou épinette blanche (sapin occupant plus de 75% de la portée résineuse)	S (SE)
— — à thuya (cèdre)	S (C)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	S (EE)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	S (PR)
— — à pin rouge	S (PR)
— — à pin gris	S (PG)
— — à peuplier	S (PE)
— — à mélèze	S (MR)
— — (plantation de sapin baumier)	S (SB)
Pinède à pin blanc	P
— — — avec pin rouge (occupant plus de 75% de la portée résineuse)	P(PR)
— — — — avec thuya (cèdre)	P(PR)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	P(PR)
— — — — avec mélèze	P(PR)
— — — — avec pin gris	P(PR)
— — — — avec peuplier	P(PR)
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche	P(PR)
— — — (plantation)	P(PR)
Pinède à pin rouge (plantation)	P
— — — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portée résineuse)	Pr (PR)
— — — avec thuya (cèdre)	Pr (C)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pr (EE)
— — — avec mélèze	Pr (ML)
— — — avec pin blanc	Pr (PB)
— — — avec peuplier	Pr (PE)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	Pr (SE)
— — — (plantation)	Pr (P)
Pinède à pin gris	Pg
— — — (le pin gris occupe plus de 75% de la portée résineuse)	Pg (PG)
— — — avec thuya (cèdre)	Pg (C)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pg (EE)
— — — avec mélèze	Pg (ML)
— — — avec pin blanc et/ou pin rouge	Pg (PR)
— — — avec peuplier	Pg (PE)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	Pg (SE)
— — — (plantation)	Pg (P)
— — — Plantation de pin sylvestre	Pg p
Cédrière	C
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portée résineuse)	C (C)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	C (EE)
— — à mélèze	C (ML)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	C (PR)
— — à pin gris	C (PG)
— — à peuplier	C (PE)
— — à sapin et/ou épinette blanche	C (SE)
— — (plantation de thuya)	C (c)
Prucheraie	Pr
— — (la prusche occupe plus de 75% de la portée résineuse)	Pr (PR)
— — à thuya (cèdre)	Pr (C)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	Pr (EE)
— — à mélèze	Pr (ML)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	Pr (PR)
— — à pin gris	Pr (PG)
— — à peuplier	Pr (PE)
— — à sapin et/ou épinette blanche	Pr (SE)
— — (plantation)	Pr (p)
Mélèzin	ML
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portée résineuse)	ML (ML)
— — à thuya (cèdre)	ML (C)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	ML (E)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	ML (PR)
— — à pin rouge	ML (PR)
— — à pin gris	ML (PG)
— — à peuplier	ML (PE)
— — à sapin et/ou épinette blanche	ML (SE)
— — (plantation de mélèze japonais)	ML (J)
— — (plantation de mélèze laricin)	ML (L)

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

	Feuillus dominant	Résineux dominant
Feuillus d'essences intolérantes avec pin gris	F1 (PG)	F1 (PG)
— — — — — avec pin blanc	F1 (PB)	F1 (PB)
— — — — — avec pin rouge	F1 (PR)	F1 (PR)
— — — — — avec résineux	F1 (R)	F1 (R)
— — — — — avec sapin	F1 (S)	F1 (S)
Bouleaux blancs et/ou bouleaux noirs avec résineux	BB (R)	BB (R)
— — — — — avec épinette noire ou rouge	BB (E)	BB (E)
— — — — — avec pin blanc	BB (PB)	BB (PB)
— — — — — avec pin rouge	BB (PR)	BB (PR)
— — — — — avec sapin	BB (S)	BB (S)
Bouleaux à bouleaux jaunes avec résineux	BJ (R)	BJ (R)
Feuillus d'essences tolérantes avec résineux	F2 (R)	F2 (R)
— — — — — avec pin rouge	F2 (PR)	F2 (PR)
Peupleraies avec sapin	Pe (S)	Pe (S)
— — — avec pin gris	Pe (PG)	Pe (PG)
— — — avec pin blanc	Pe (PB)	Pe (PB)
— — — avec pin rouge	Pe (PR)	Pe (PR)
— — — avec épinette noire ou rouge	Pe (E)	Pe (E)
— — — avec résineux	Pe (R)	Pe (R)
Érablières à sucre	Er (S)	Er (S)
Érablières sécheresse	Er (S	Er (R)
Mélangés à feuillus tolérants	M (F)	M (F)
— — — — sur station humide	M (F)	MR (F)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus	F
— — d'essences intolérantes	F1
— — d'essences tolérantes	F2
— — sur station humide	Fh
— — sur station sèche	Fr
Bouleaux	Bb
— — à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	Bb (Bb)
— — à bouleaux jaunes	Bj (Bj)
Peupleraies	Pe
Chênaie rouge	Cr (Cr)
Érablières	Er
— — à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	Er (Bb)
— — à bouleaux jaunes	Er (Bj)
— — à peuplier	Er (P)
— — à d'autres d'essences intolérantes	Er (F1)
— — à feuillus d'essences tolérantes	Er (F2)
Plantation d'érable à sucre	Er (s)
— — de bouleau jaune	Pe (Bj)
— — de peuplier	Pe (P)
— — de peuplier hybride	Pe (Ph)
— — de tilleul d'Amérique	Pr (L)

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Jachère

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Agglomération urbaine
Emplacement urbain, camping, villégiature, cours de stir, terrains de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en bordure
Coupe partielle par bande
Coupe partielle plus épidémie légère
Chablis partiel
Épidémie légère
Sèche partielle

DÉFOLIATION

Pour les types de sapin et épinette blanche mûrs: ⊖ 15-50 % ⊕ 54-99 %

ORIGINE

Coupe totale
Feu
Chablis total
Épidémie sévère
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE CLASSES	TIGES DE:	FORÊT ÉTAGÉE CLASSES	
10 (cons)	0-20 ans	70-30 (cons)	30-70 (cons)
30	21-40	30-30	30-80
50	41-60	30-50	50-80
70	61-80	30-70	70-80
90	81-100	50-50	50-80
120	101 et plus	50-70	70-80

FORÊT RÉSINEUSE

Jeune (régénération): Plus de la dominance de feuillus tolérants, majorité des tiges entre 0 et 30 cm; autres peuplements, majorité des tiges entre 0 et 60 cm.

Vieux (régénération): Plus de la dominance de feuillus tolérants, majorité des tiges supérieures à 30 cm; autres peuplements, majorité des tiges ont plus de 60 cm.

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	ovoun
Moyenne	31 à 60 %	m
Forte	61 à 90 %	f
Rocheuse	91 à 120 %	r
Escarpée	supérieure à 120 %	e

N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATION FORESTIÈRE

S1E1C3 ou S2*1C3 — classe de densité; classe de pente; classe d'âge; origine; type de couvert

R C3 ou R1 C1 — classe de hauteur; classe de densité; type de couvert

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

HAUTEUR / DENSITÉ	1 m	2 m	3 m	4 m	5 m	6 m
A	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 20%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: SUR. D'ING. FOR.: CAUTHIER, PARENT & ASS.
SIGNATURE:

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: SUR. D'ING. FOR.:
SIGNATURE:

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative: 9
Unité de gestion: 25
Unité d'aménagement: -3
Unité de sondage: 4*
Mode de tenure ou de gestion: 000
Bloc d'aménagement: 17
Concessionnaire ou autres: 04
Bassin hydrographique: 3550*
Bassin primaire: 3
Bassin secondaire:
Unité de gestion privée:
Municipalité: 37900
Division de recensement:
Municipalité:
Cadastre:
Parcelle: 6406
Région écologique: 11a
Municipalité régionale de comté: M.R.C. 910 MINGANIE

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Carte forestière: Photographie aérienne: 1989; Année de publication: 1990; Année de révision:

Divisions territoriales en date du: 1/1/90
Déclinaison magnétique: 25° ouest
Équidistance des courbes: 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

12-M-3	12-M-2	12-M-1	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
12-L-14	12-L-15	12-L-16	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
12-L-11	12-L-10	12-L-9	

12 L/15 N. E.